

---

Renvoi au comité d'instruction publique du don du citoyen  
Troisœufs, qui fait hommage à la Convention d'une chanson  
civique, lors de la séance du 11 thermidor an II (29 juillet 1794)  
Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité d'instruction publique du don du citoyen Troisœufs, qui fait hommage à la Convention d'une chanson civique, lors de la séance du 11 thermidor an II (29 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 620;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_24648\\_t1\\_0620\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24648_t1_0620_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

condition de notre existence, nous Continuerons d'éclairer nos concitoyens sur leurs droits et leurs devoirs, de combattre le fanatisme, le modérantisme et la malveillance.

Nous avons armé et équipé un cavalier jacobin ; il est maintenant à son poste. il nous a juré de ne reparaître dans notre sein que couvert d'honorables dépouilles, et teint du sang des ennemis de la liberté.

La Société populaire espère en faire bientôt partir un second.

Dans la fête célébrée en l'honneur de la Divinité trop longtemps méconnue, la Société Républicaine vient d'adopter deux orphelins patriotiques. Elle s'est chargée de fournir à tous leurs besoins, et de leur faire apprendre une profession.

Deux jeunes Citoyens présentés par la Société sont partis pour l'Ecole de Mars

Des Apôtres Révolutionnaires parcourent les campagnes, pour éclairer les citoyens victimes encore du fanatisme et des anciens préjugés.

Les parens des Défenseurs de la patrie ont touché les secours accordés par la bienfaisance nationale.

Les dépouilles du fanatisme vont partir pour le District, qui bientôt les traduira à votre barre.

Nous écrivons à toutes les communes du canton pour les inviter à suivre cet exemple.

Ce ne sera pas en vain, Représentans, que vous aurez terrassé l'athéisme, anéanti les factions, et mis les vertus républicaines à l'ordre du jour.

DELARUE (*secrét.*), SIGNARD (*v<sup>e</sup> présid.*), [et une signature illisible (celle d'un secrétaire)].

### 3

**Le citoyen Troisœufs, canonier, fait hommage à la Convention nationale d'une chanson civique qu'il a composée sur les victoires remportées par les armées de la République.**

**Mention honorable, et renvoi au comité d'instruction publique (1).**

### 4

**La société populaire d'Auch, département du Gers, félicite la Convention de ses travaux, et demande que les biens des pères et mères des émigrés soient vendus au profit de la République**

**Insertion au bulletin des félicitations, et renvoi du surplus au comité de salut public (2).**

### 5

**La société populaire de la Ferté-sur-Ourcq, département de l'Aisne, exprime sa joie au**

**bruit des nouvelles victoires que les armées ne cessent de remporter. Elle félicite la Convention de ses travaux, et l'invite à rester à son poste.**

**Insertion au bulletin (1).**

[La Sté popul. de la Ferté-sur-Ourcq (2) à la Conv. ; 23 Mess. II] (3)

Vive la République, vive la montagne, vivent les grands ressorts, dont la force populaire et révolutionnaire multiplie et propage nos victoires avec la même rapidité que les astres multiplient et propagent la lumière.

Un mois s'est à peine écoulé, depuis que, le 20 prairial, par une fête solennelle et civique, nous avons voué le peuple français à l'existence de l'être Suprême, générateur de l'univers, de toute la nature et de tous les siècles passés présents et à venir, père et vengeur des peuples libres, qui leur donne l'énergie et le courage de pulvériser les tirans, les traîtres et les conspirateurs. et qui peut méconnaître aujourd'hui son influence dans le succès de nos armées ? Lorsque la nouvelle de la victoire de fleurus est parvenue dans notre commune, l'enthousiasme de la joie s'exaltait dans tous les cœurs ; tous l'exprimaient par les expressions les plus vives. Le 8 messidor, le conseil général de la commune a fait son arrêté pour que cette victoire éclatante soit publiée avec une solennité analogue. L'arrêté portait qu'un officier municipal en écharpe accompagné de la musique militaire et de tous les tambours de la garde nationale proclamerait cette heureuse nouvelle ; ce qui a été exécuté dans plus de places qu'à l'ordinaire ; les rues étaient remplies par tous les citoyens : vieillards, hommes, femmes, jeunes, adolescents et enfans qui faisaient retentir l'air des transports de leur joie ; et les cris de vive la République, vive la montagne et le comité de Salut public, n'étaient interrompus que par le silence que l'on prêtait à la lecture de la proclamation, et le bruit de la musique guerrière et des tambours. Les citoyens invités à célébrer sur le champ une fête libre, fraternisèrent le reste du jour et pendant la nuit, en repas et en danses ; toutes les tables furent mises en commun dans les rues ; chacun y apportait ce qu'il avait et ce qu'il pouvait ; les plus aisés prodiguaient leur meilleur. on portait toutes les santés qui peuvent interresser les vrais républicains ; on buvait à la Victoire et à nos frères du Département de Jemmappe, ces chers moutons que les armes de la République française ont arraché pour la seconde fois aux loups qui les dévoraient ; à nos frères de Mons et de Tournay etc. En traçant cette adresse, nous aprenons la prise de Gand, d'Oudenarde, Ostende etc. Quels nouveaux transports d'allégresse ; que de nouvelles grâces à rendre à l'être Suprême, dont le bras tout puissant conduit les français à une gloire immortelle, en donnant à la convention nationale et à nos armées toute la force et la vertu nécessaires.

Restés donc à vos postes, Législateurs. et vous y serez forts et invincibles ; quelsques (*sic*) soient les

(1) P.V., XLII, 247. B<sup>in</sup>, 16 therm. (suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XLII, 248.

(1) P.V., XLII, 248.

(2) Ci-devant Milon, départ<sup>t</sup> de l'Aisne.

(3) C 314, pl. 1257, p. 21.